

Initiative

« pour l'autodétermination »

NON

**à l'affaiblissement de
nos droits fondamentaux
et des droits syndicaux**

Surveillance des assuré-e-s

NON

**au fichage incontrôlé
de la population par les assurances**

• 16, rue des Chaudronniers • cp 3287, 1211 Genève 3 • t +41 22 818 03 00 • sit@sit-syndicat.ch • sit-syndicat.ch •



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

**Votations
du 25 novembre
2018**

NON au fichage incontrôlé de la population par les assureurs

Avec une rapidité sans équivalent depuis les arrêtés fédéraux urgents de la 2^e Guerre mondiale, le Parlement fédéral a adopté un article permettant l'espionnage éhonté des assuré-e-s, quasiment sans aucun contrôle ni limite. Le SIT a participé au référendum contre cette loi inique, et appelle à voter NON le 25 novembre 2018

Intrusion dans la sphère privée

Ainsi, les assurances pourraient, sur simple soupçon que des prestations aient été versées à tort, violer la sphère privée des assuré-e-s de façon inégalée, même si l'assurance elle-même a commis une erreur. La personne espionnée pourra être suivie dans les lieux publics, filmée ou enregistrée même "dans un lieu visible depuis un lieu librement accessible au public" : balcons ou jardins non clôturés, mais également salon, chambre à coucher ou cuisine si ces pièces peuvent être visibles par la fenêtre depuis un espace public.

Un fichage incontrôlé

Les assurances pourraient mandater des détectives privés afin de procéder à cet espionnage sans autorisation judiciaire. Un pouvoir démesuré dont même la police ne dispose pas.

Seule l'utilisation d'un moyen de géolocalisation nécessiterait l'accord préalable d'un juge.

Qui dit absence de contrôle judiciaire dit absence de moyens de recours contre l'espionnage injustifié.

C'est le retour des fiches, cette fois dans les mains des assureurs.

Tout le monde est concerné par la surveillance abusive

Toutes les assurances sociales, soit l'AVS, l'AI, l'assurance-chômage, les prestations complémentaires, mais aussi les assurances-accident ainsi que les assurances perte de gain maladie et les caisses maladie, bénéficieront de cette autorisation d'espionnage illimitée. Tout le monde peut être concerné à un moment ou un autre de sa vie !

Deux poids, deux mesures

Une fois de plus, la majorité de droite préfère taper sur les personnes en situation précaire plutôt que de lutter contre les patrons sans scrupules qui usent et abusent du travail au noir, qui enchaînent les faillites frauduleuses sans jamais être inquiétés, et qui font perdre aux assurances sociales des montants infiniment supérieurs aux quelques cas d'abus que dénoncent les auteur-e-s de cette loi liberticide.

Et ceci sans même parler de la fraude fiscale massive à laquelle se livrent certaines grandes fortunes et entreprises extrêmement lucratives en toute impunité, comme le révèlent les « Panama papers ».

Le 25 novembre 2018, dites

NON

- **au retour des fiches**
- **au pouvoir absolu des assurances**
- **à la « chasse aux pauvres » d'un côté et à l'impunité pour les riches fraudeurs de l'autre**

NON à l'affaiblissement de nos droits fondamentaux et des droits syndicaux

L'initiative populaire de l'UDC « pour l'autodétermination - contre les juges étrangers », va à l'encontre des droits humains et constitue une attaque directe contre les travailleurs et les travailleuses. Le SIT appelle la population à la refuser avec fermeté.

Attaques aux conventions internationales

Avec la modification de la Constitution fédérale qu'elle propose, l'UDC veut soi-disant renforcer la souveraineté de la Suisse. Ainsi, la Constitution devrait passer avant le droit international, et les traités internationaux en contradiction avec certaines de ses dispositions seraient dénoncés.

Ce qui a des airs de souveraineté est en fait un grossier affaiblissement de nos droits individuels fondamentaux, en particulier ceux protégés par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Défendons nos droits fondamentaux

La CEDH garantit nos droits fondamentaux et nous protège de l'arbitraire de l'Etat dans de nombreux domaines : de la liberté d'expression à celle d'association, de la protection des enfants à celle de la sphère privée (contre l'espionnage des assurances, par exemple...), en passant par celle des minorités et des migrant-e-s.

Dans un pays dépourvu de Cour constitutionnelle fédérale et sujet à des initiatives populaires toujours plus

xénophobes et discriminatoires, toujours plus menaçantes et problématiques à l'égard de nos droits, cette protection est fondamentale.

Il n'est donc guère étonnant que l'UDC la considère comme un obstacle à sa politique, et veuille par conséquent la supprimer avec son initiative.

Protéger les droits syndicaux plutôt que les affaiblir

La CEDH et les conventions de l'OIT garantissent divers droits à tous les travailleurs et toutes les travailleuses. Comme celui de s'organiser dans les entreprises et d'échanger des informations. Ou la protection contre des licenciements décidés uniquement en raison d'activités syndicales. Ou encore le droit des syndicats de pouvoir rendre visite au personnel sur son lieu de travail et le conseiller, ainsi que la protection des lanceurs et des lanceuses d'alerte.

Dans un pays comme la Suisse, dont le Parlement est largement dominé par la droite patronale, cette protection internationale de l'activité syndicale constitue un rempart essentiel contre les abus patronaux.

Le 25 novembre 2018, dites

NON

- **à l'affaiblissement de nos droits fondamentaux**
- **à l'affaiblissement des droits syndicaux**
- **à la porte ouverte à toutes les dérives autoritaires**

